

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU SECOND GROUPE D'ÉPREUVE PERMETTANT  
L'ACCÈS AUX FORMATIONS DE MÉDECINE, DE PHARMACIE, D'ODONTOLOGIE ET DE MAÏEUTIQUE (PASS)**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'éducation,

Vu la Loi du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu le Décret du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'Arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu les statuts de l'UCA ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition du jury de second groupe d'épreuve permettant l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (PASS) de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, de Pharmacie et d'Odontologie, comme suit :

**Membres du jury :**

Lénaïc MONCONDUIT, Président du jury, PU, UFR d'Odontologie

Damien BOUVIER, Vice-président du jury, PU-PH, UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

Frédéric ABRIAT, Membre du Conseil de l'Ordre des Médecins

Thierry AUDIN, Membre du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens

Félix AUTISSIER, Membre URPS, Chirurgien-Dentiste

Chloé BARASINSKI, MCU, UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

Marion BESSADET, MCU, UFR d'Odontologie

Mylene BLASCO-DULBECCO, PU, UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines

Bruno BORDAS, Membre du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens

Céline BOURG, Membre du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes

Bruno BOUVIER, Membre du Conseil de l'Ordre des Médecins

Candice CATILLON-ROUSSEAU, Membre URPS, Pharmaciens-Biologiste

Tanguy CHAPUIS, Membre du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens

Thierry CHATENET, Membre du Conseil de l'Ordre des Médecins

Olivier CHAVIGNON, PU, UFR de Pharmacie

Marie-Ange CIVIALE, MCU, UFR de Pharmacie

Frédéric CLAMENS NANNI, PRAG, UFR de Biologie

Gilles CLEMENT, Membre extérieur, Médecin

Arnaud DESCLOS DE LA FONCHAIS, Membre URPS, Chirurgien-Dentiste

Mathilde DUBOST, Membre extérieur, Sage-femme

Julie DUCLOS, Membre extérieur, Sage-femme  
Thierry EYMARD, PRAG, INSPE  
Jean-Marc GARCIER, PU-PH, UFR de Médecine et des Professions Paramédicales  
Julie GONY, Membre extérieur, Sage-femme  
Christelle GREMEAU-RICHARD, MCU-PH, UFR d'Odontologie  
Frédéric HONORE, Membre du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens  
Stéphane LE BRAS, MCF, UFR LCSH  
Didier LEMERY, Membre du Conseil de l'Ordre des Médecins  
Frédérique LENGLET, Membre du Conseil de l'Ordre des Sage-femmes  
Françoise MANHES, Membre du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens  
François NORMAND, Membre extérieur, Chirurgien-dentiste  
Philippe OSSEDAT, Membre extérieur, Pharmacien  
Françoise PEYRARD, PRAG, UFR LCSH  
Blaise PICHON, MCF, UFR LCSH  
Isabelle RANCHON-COLE, PU, UFR de Pharmacie  
Valérie ROGER, PU-PH, UFR d'Odontologie  
Emilie RONGIER, Membre du Conseil de l'Ordre des Sage-femmes  
Michel SABLONNIERE, Membre du Conseil de l'Ordre des Médecins  
Juliette THOMAZET, Membre extérieur, Sage-femme  
Marjolaine VALLIN, PRAG, Centre Fleura UCA  
Nicolas VERDIER, Membre extérieur, Pharmacien  
Guillaume VERGNAUD, MCF, UFR Lettres, Culture, Sciences Humaines  
Lauren VERONESE, PU-PH, UFR de Médecine et des Professions Paramédicales  
Éric WERSINGER, MCU, UFR de Pharmacie

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Président de l'Université Clermont Auvergne  
Mathias BERNARD



Le 15 juin 2026

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*